

Grille tarifaire des adhésions à l'ADeP			
	Qui	Critères	Cotisation annuelle
MB 1	Membre bienfaiteur	Personne physique	50 €
MB 2		Association Loi 1901	1 000 €
MB 3		Entreprise	1 500 €
AS 1	Association	Association locale	50 €
AS 2		Association départementale	100 €
AS 3		Association pluri-départementale	150 €
C 1	Commune	Jusqu'à 1000 Hab	100 €
C 2		Jusqu'à 5000 Hab	200 €
C 3		Jusqu'à 10000 Hab	300 €
C 4		Jusqu'à 50000 Hab	500 €
C 5		> 50000 Hab	1 500 €
BA 1	Budget annexe à la commune (CCAS, Régie...)	Si la commune est adhérente	50% du tarif de la Commune
BA 2		Si la commune n'est pas adhérente	cf. barème pour une Commune
EPCI 1	Groupement de collectivités (EPCI, Syndicats...) pour ses besoins propres	< 10000 Hab	200 €
EPCI 2		10000 Hab < n < 50000 Hab	500 €
EPCI 3		50000 Hab < n < 100000 Hab	1 000 €
EPCI 4		> 100000 Hab	1 500 €
GC 1	Groupement de collectivités (EPCI, Syndicats...) pour ses besoins propres et ceux de ses membres	< 10000 Hab	500 €
GC 2		10000 Hab < n < 50000 Hab	800 €
GC 3		50000 Hab < n < 100000 Hab	1 500 €
GC 4		> 100000 Hab	2 200 €
ORG 1	Organisme	pour ses besoins propres	1 500 €
ORG 2		pour ses besoins propres et ceux de ses membres	4 000 €

L'adhésion à l'ADeP donne accès à :

- . la plateforme de dématérialisation - StelADeP
- . au gestionnaire de site Internet - WebADeP
- . au catalogue des services proposés par l'association